



Association valaisanne des guides de montagne

Walliser Bergführerverband

Informations

Au nom des guides de montagne, nous nous limitons à notre domaine d'activité spécifique et proposons de pouvoir encadrer, en toute sécurité, des élèves dans les cas suivants :

(Cette liste n'est pas exhaustive mais correspond aux activités les plus usuelles. Dans tous les cas, une part de l'activité est dédiée à l'initiation ou la formation, en fonction du/des niveau/x des participants)

1. Pour l'été :

- La randonnée, le trekking au sens large, classés T3, T4, selon l'échelle du club alpin suisse en vigueur
- Les courses de montagne classées F (Facile) selon l'échelle du club alpin suisse en vigueur
- L'escalade sportive, y compris le rappel (salle, jardin d'escalade extérieur, murs artificiels, ...)
- Les via-ferratas, y compris le pendule et la tyrolienne
- Les nuitées en cabane, sous tente, ...
- La découverte de la faune et de la flore
- L'initiation glacière (marche sur glacier)
- ...

2. Pour l'hiver :

- La randonnée à skis/snowboard et en raquettes à neige classée WT3, WT4, selon l'échelle du club alpin suisse en vigueur
- La sensibilisation aux dangers de la pratique du freeride (ski hors-piste, snowboard, ...)
- L'initiation glacière (marche sur glacier)
- ...

3. Responsabilité

D'une manière générale, les guides de montagne, au bénéfice d'un brevet, sont en possession d'une assurance responsabilité professionnelle. Ils prennent toutes les décisions quant à la faisabilité d'une course (météo, niveaux, âges, nombre des participants). Ils décident de cas en cas si un ou des accompagnants sont nécessaires, ainsi que de leur niveau requis (accompagnateur, moniteur J+S, aspirant guide, guide, ...).

Le secrétariat de la commission cantonale des guides de montagne (Pierre Mathey, Secrétaire CCG/BKF, Chemin des Troncs, 1872 Troistorrens. p.mathey@romandie.com) tient à jour, annuellement, la liste des membres en règle, et aptes, selon la loi, à encadrer des élèves. Le secrétariat engage sa responsabilité administrative, sur demande, quant à l'authenticité de la dite liste.

4. Divers

Il existe d'autres activités d'extérieur, telles que le rafting, le canyoning, le parapente, le saut à l'élastique, la cascade de glace, ... : celles-ci peuvent également s'effectuer accompagnées d'un guide, **mais en dehors du cadre de l'école qui n'a pas pour vocation l'organisation de ce type d'exercices.**

Pas d'activités avec zéro risque ! Mais plus sûres avec un guide de montagne...